



RAPPORT MORAL EXERCICE 2021

Une année toujours perturbée par la COVID

L'année démarrant avec un semi-confinement, le temps libéré a été mis à profit pour instruire deux dossiers différents : l'appel à projets du CFSI (Comité français pour la solidarité internationale), axé sur l'autosuffisance alimentaire en Afrique de l'Ouest, dans lequel nous mettons au financement le projet des « Vergers du Fuuta », et l'instruction du concours Terra Fibra 2021, qui récompense les bâtiments innovants à partir de terre et/ou de fibres végétales, le centre Didou de Maka Diama répondant à ces deux critères (BTC et chaumes de Typha). Le CFSI n'a pas répondu favorablement à notre demande, nous contraignant à réduire notre programme. Par contre, Maka Diama a été retenu parmi les quarante projets finalistes de Terra Fibra 2021. Il a donc été exposé du 24 novembre 2021 au 28 février 2022, au Pavillon de l'Arseal à Paris et il figure dans le catalogue de cette exposition.

Maryse et Patrick ont eu la chance de participer, entre le 28 mai et le 9 juin, à la Foire internationale agricole du Nord Sénégal, première édition organisée par Jean-Jacques Bancal au barrage de Diama, sous l'égide de l'OMVS. Beaucoup de contacts, notamment avec les équipes de l'OMVS, et un coup de projecteur sur le papyrus de Typha. Et occasion formelle d'inaugurer le Centre de valorisation du Typha de Maka, journée de forte appropriation villageoise.

Marc, qui quitte ses fonctions de Trésorier, a conclu une tournée d'adieu à Saint-Louis du Sénégal entre le 15 et le 20 novembre. Sa succession est déjà préparée.

Hormis la présence à Terra Fibra, la fin de l'année a été consacrée au lancement du programme des « Vergers du Fuuta », qui démarre sur le village de Doumga Rindiaw par une mobilisation de l'eau par forage. Les travaux ont commencé en décembre, et nous sommes désormais en mesure de fournir de l'eau pour deux hectares de vergers associés à du maraîchage. Ce programme est réalisé avec l'association AGIR Essonne, qui, outre ses fonds propres, mobilise des subventions de la commune de Massy, du conseil départemental de l'Essonne, et de la Fondation JM Bruneau. Le CERADS contribue pour sa part au montant de 5000 € sur son budget 2021, montant reconduit en 2022.